

SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B

PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : LA COUR DES COMPTES ÉTRILLE LA GESTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La cour des comptes, dans son rapport publié le 26 janvier 2022, se fait l'écho des nombreux dysfonctionnements subis par nos collègues dans l'utilisation des logiciels de ce ministère. Ce rapport qui met en exergue une **gestion déplorable** de ce projet va à l'encontre des mensonges formulés par le garde des Sceaux il y a des mois de cela, qui indiquait qu'il n'y avait aucun problème notamment avec Casiopée. Évidemment, quand on n'utilise pas au quotidien ces logiciels, on peut affirmer qu'il n'y a pas de problème ! La cour des comptes ne mâche pas ses mots et résume ainsi ce projet, qui ne l'oublions pas, est piloté par les nombreux magistrats de l'administration centrale :

« Malgré le rapport précurseur sur les « chantiers de la justice », qui préconisait un lien étroit entre réforme de la justice et transformation numérique, le PTN s'est révélé n'être ni un plan stratégique de transformation du ministère, ni un schéma directeur des systèmes d'information, ni le support d'une réforme organisationnelle pour la restructuration du ministère, même si certains de ses éléments y concourent. Il constitue plutôt un catalogue de projets visant à remettre à niveau un ensemble de systèmes d'information vieillissant et incomplet, c'est-à-dire essentiellement un plan de rattrapage numérique. »

Un retard abyssal

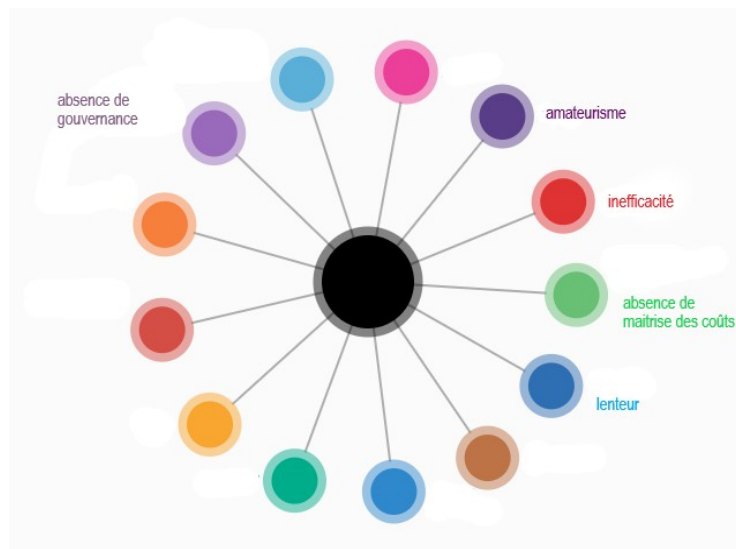
La cour des comptes fait état d'un retard considérable pris par notre ministère, non seulement par rapport à nos voisins européens mais également, et pire encore, par rapport à d'autres ministères : *« les comparaisons européennes tendent d'ailleurs à montrer que la France se trouve dans une situation particulièrement critique en matière de numérisation de sa justice. »*

Une absence de maîtrise des coûts

Elle souligne l'incapacité du ministère à maîtriser les coûts précisant que « *les données montrent que les coûts prévisionnels de réalisation des six principaux projets informatiques du ministère ont augmenté de 60 % en moyenne par rapport à leur évaluation initiale et qu'ils ont progressé de 10 % en moyenne par an entre 2018 et 2020. Elles montrent également qu'outre un retard technologique, le ministère de la justice souffre d'une incapacité à maîtriser les coûts et les délais de réalisation de ses projets informatiques.* ». Hélas, tout est dit et c'est la caractéristique d'un mode de gestion choisi.

Un gain de productivité très incertain et non étayé

Le ministère n'a pas réussi à démontrer qu'à travers ce plan, des gains de productivité ont été dégagés, ce que nos collègues sur le terrain ont pu constater. Comme à son habitude, ce sont des données imprécises qui sont avancées : « *Le plan de transformation numérique annonce aussi des gains difficilement mesurables, comme ceux qui doivent résulter de l'amélioration de la proximité, de la transparence et de la lisibilité de la justice. [...] Faute d'une estimation ex ante des gains attendus par la*



démarche de transformation numérique, ceux-ci risquent de s'évaporer et de ne pas donner lieu aux adaptations des effectifs censées en résulter. »

Le déploiement de Portalis et du portail des requêtes numérique remis en question

Cette arlésienne que constitue Portalis n'a pas convaincu la cour des comptes qui déplore sa tentative de déploiement au détriment de l'amélioration des logiciels actuels. Non seulement, ce projet prend du retard année après année mais en plus son efficacité reste très limitée.

Quant au portail des requêtes numériques, son efficacité reste largement à démontrer : « *Ces difficultés illustrent le choix contestable de privilégier le développement du guichet de Portalis avant d'améliorer le socle applicatif. Face à ces débuts peu encourageants, la décision conjointe du garde des sceaux et de la ministre de la transformation et de la fonction publiques de développer en priorité les saisines en ligne est contre-productive. Faute de pouvoir être mises en place sur le portail des requêtes existant, les nouvelles saisines ont dû être développées dans un nouvel outil, ce qui a conduit à la coexistence de deux portails différents à consulter pour le greffe.* » Et donc, du travail en plus !

L'exemple de Cassiopée, qui contrairement à ce que dit le ministre, est loin de satisfaire tout le monde

La cour des comptes, et c'est à souligner, fait un bilan partagé par nos collègues utilisateurs et démontre que ce logiciel est loin d'être la panacée : « *Au total, les travaux réalisés par la Cour dans le cadre de la présente enquête ont montré que :*

- l'application connaît des défauts de fonctionnement récurrents, obligeant ses utilisateurs à quitter l'application et à se reconnecter ;

- *Cassiopee est en évolution permanente pour mettre en œuvre des modifications législatives et réglementaires, avec un risque constant de déstabiliser l'existant. Il est donc nécessaire de stabiliser l'application avant de procéder à toute évolution fonctionnelle substantielle ;*
- *les problèmes liés à l'éditique (trames non développées ou dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant) génèrent des dysfonctionnement graves de l'application ;*

Une gouvernance caractérisée par son amateurisme

Nous ne pouvons que partager l'appréciation de la cour des comptes sur l'absence de gouvernance pour de tels projets et c'est véritablement un scandale ! D'un autre côté, c'est peu étonnant quand c'est un magistrat, qui au demeurant n'était en fonction que depuis peu de temps et dont ce n'est absolument pas le métier à qui sont confiées ces fonctions : « *dans la mesure où la lettre de mission de la directrice de programme Portalis n'a pas, jusqu'à l'été 2021, été mise en œuvre. Le directeur de programme n'a pas non plus de visibilité sur les moyens budgétaires du programme, ce qui a pour conséquence qu'il ne dispose pas de réelle capacité de décision sur les feuilles de route des projets, tant en matière technique que sur le plan fonctionnel* ».

Nous voulons rapidement que le ministère arrête sa communication outrancière qui ne sert ni les justiciables, ni ses personnels.

Nous le répétons, nous voulons que de vrais experts dont c'est le métier, portent de tels projets et non les magistrats ! L'amateurisme n'a plus sa place face aux enjeux qui nous attendent !

Enfin, il est temps d'utiliser les moyens alloués à bon escient, d'arrêter les réformes et d'associer les utilisateurs.

Pour le bureau

Elise COMPANY
Secrétaire générale